

Assemblée générale de la CGN du 27 juin 2024

Point 7.2 de l'Ordre du jour

Proposition de l'ABVL d'adopter la résolution suivante :

L'Assemblée générale des actionnaires de Groupe CGN SA demande que la réparation ou la restauration complète, puis la remise en service du « Simplon », soient considérées par la Direction de CGN SA et par les Conseils d'administration du Groupe, de CGN SA et de CGN Belle Epoque SA, comme une priorité essentielle, et cela conformément aux buts statutaires de ces trois sociétés.